

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, PERNON, KREMPP, MARECHAL, MOMBERT, DUBOIS, MATHIEU, PINOT, VATAUX, FOERSTER, LANTZ, MATHIS, MANGEOL.

REPRESENTES : HENRY pouvoir à VATAUX.

1) TARIFS COLUMBARIUM

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 février 2009 concernant le projet de création d'un columbarium au cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs de concession de columbarium :

- 1 case, 2 urnes pour 20 ans : 560,00 €
- 1 case, 4 urnes pour 20 ans : 1 120,00 €

U

2) CESSION TERRAIN

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'achat d'une parcelle issue du domaine public non cadastrée à Grand-Soldat de M. GAUTIER Bernard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte-tenu de l'inutilité du maintien dans le domaine public :

- décide la désaffectation et le déclassement de la parcelle du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- décide la vente de la nouvelle parcelle créée au prix de 150,00 €/l'are.

U

3) CESSION TERRAIN

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 juin 2008 concernant un accord de principe sur la vente de terrains à M. MORGENTHALER Bernard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- confirme la délibération du 04 juin 2008,
- décide la vente au prix de 150,00 €/l'are,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire.

U

4) MODIFICATION POSTES

Le maire expose qu'il aurait lieu de transformer le poste de rédacteur principal à temps complet en emploi de rédacteur chef à temps complet, le poste d'éducateur 1^{ère} classe à temps non complet (10/35^{ème}) en emploi d'éducateur hors classe à temps non complet (10/35^{ème}) et le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet en emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, en tenant compte des dispositions réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un poste de rédacteur chef à temps complet, d'un poste d'éducateur hors classe à temps non complet (10/35^{ème}) et d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- les échelles indiciaires, les conditions de recrutement et les durées de carrière sont celles prévues par les dispositions législatives,
- les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

U

5) BOIS STOCKE SUR LE TERRAIN ROUGE

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 février 2008, concernant la mise en vente du bois stocké sur le terrain rouge au plus offrant avec un minimum de 20,00 €/le stère, avec façonnage et enstéré sur place.

Le maire procède à l'ouverture des différentes offres reçues et indique les noms et les montants de ces offres :

- M. WELSCH Albert : 20,00 €/le stère pour 20 stères
- Mme SCHLACHTER Mariette : 25,00 €/le stère
- M. OBERLE Jean-Claude : 32,00 €/le stère pour 15 stères
- M. SCHLOSSER Claude de SITIFORT et M. VATAUX Hubert : 21,00 €/le stère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la vente du lot comme suit :

- 15 stères à 32,00 € attribués à M. OBERLE Jean-Claude,
- le reste du lot à 25,00 € attribué à Mme SCHLACHTER Mariette, dans le cas où Mme SCHLACHTER ne désire pas la totalité du restant, le solde serait attribué à 21,00 € le stère à M. SCHLOSSER Claude demeurant à Sitifort et à M. VATAUX Hubert.

U

6) EXTENSION REGIE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'étendre la régie communale existante (gîte, camping, photocopieur, vente CD et DVD) aux droits d'inscription au cours informatique fixé à 70,00 € pour 20 heures.

U

7) ADHESION A L'A.M.E.M.

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Abreschviller étant située en zone du Massif Vosgien peut adhérer à l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM). Cette association créée en 1979 à l'initiative d'élus de toutes sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne, les chambres consulaires et les associations auprès des pouvoirs publics et des financeurs, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de la montagne. Ces objectifs ont été validés en Assemblée Générale Extraordinaire, le 08.12.2008 à l'occasion de la rénovation des statuts. L'association apporte également des services directs à ses adhérents : information, conseils, assistance technique, etc

Les instances de l'association sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le bureau dont la présidence est actuellement assurée par M. David SUCK Conseiller Général de Moselle, entouré de deux Vices Présidents, M. Jean-Pierre SPRENG Conseiller Général de Moselle, M. Daniel ZINTZ Président du Syndicat des Communes du Pays de Bitche, d'un secrétaire M. Michel SCHIBY Maire de Walscheid, et d'un trésorier M. Paul DELLINGER Maire de Schorbach.

La cotisation comprend 0,02 € par hectare de superficie du ban communal, 0,20 € par habitant auxquelles s'ajoute 0,0015 € par euro de potentiel fiscal, soit pour la commune d'Abreschviller une cotisation totale de 1000,00 €

Mode de calcul de la cotisation :

- cotisation proportionnelle à la surface du ban	0,02 € x nb d'ha du ban communal
- cotisation proportionnelle au nombre d'habitants	0,20 € x nb d'habitants
- cotisation proportionnelle au potentiel fiscal	0,0015 € x potentiel fiscal

Cotisation plafonnée à 1 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le maire, après en avoir délibéré, 8 contres, 3 abstentions, 4 pour :

- ne donne pas son accord pour adhérer à l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde, 4 place de la Mairie 57720 VOLMUNSTER ;

U-8C-3Abst

8) CREATION AIRE DE JEUX

Le maire présente au Conseil Municipal les différents projets de création d'une aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise SATD, pour un montant total de 29 245,00 € H.T.,
- sollicite une subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire de M. Alain MARTY, député de la Moselle.

U

9) ACQUISITION ELEMENTS DE RANGEMENT SALLE DES FETES

Le maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour l'achat d'éléments de rangement à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition de ces éléments de rangement,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise SPECIAL CUISINE, pour un montant total de 3 605,52 € H.T. (2 adjoints proposent de négocier le prix).

U-1Abst

10) AVENANT MARCHE REHABILITATION MAIRIE

Le maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise C.G.S., pour le lot n° 1 « Démolition/Gros-Œuvre » d'un montant de 8 385,30 €, et l'avis de la commission des marchés publics du 16 février 2009 qui n'a pas pu se prononcer en l'absence de la réponse de l'architecte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- refuse à l'unanimité l'étude de l'avenant,
- décide d'émettre un titre de recette pour le remboursement du trop perçu, soit 59 196,82 €

U-2Abst

11) ACQUISITION BATIMENT DU FOYER

Le maire présente au Conseil Municipal l'offre de cession du terrain portant le bâtiment du foyer par l'Association St-Pierre-les-Liens d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'achat du terrain section 1, n° 85, de 5,64 ares pour le prix symbolique de 5,00 €
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- autorise le maire à signer l'acte administratif de vente si la procédure le permet,
- désigne M. Jean MATHIEU pour représenter la commune,
- les frais de Notaire seront à la charge de la commune.

U-1C-1Abst

12) Divers

Le maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- la commune percevra une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € pour l'achat d'ordinateurs et d'un vidéo projecteur pour l'école primaire,
- indique les montants annuels des cautionnements accordés,
- mise en place d'un règlement des emplois saisonniers,
- signature de mandats simples dans 3 agences immobilières pour la vente de la maison forestière,
- travaux rue Leclerc mise en souterrain ligne électrique,
- travaux électriques à l'école élémentaire,
- conduite d'eau et éclairage public chemin des Aubépines,
- courriers adressés au Sous-Préfet, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Général, M. Jean-Luc CHAIGNEAU et M. Daniel BEGUIN concernant les ouvriers licenciés des S.R.A.,
- mise en place de mandats simples avec 3 agences immobilières pour la vente de la maison forestière,
- prochain Conseil Municipal le 30 mars 2009 (comptes administratifs et budgets).